

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 475 28 mars 2007

# **SOMMAIRE**

<b>AB Marketing S.A.</b>	GSCP Athena (Lux), S.à r.l	2754
Access Properties S.à r.l 22783	Harmonie Ste Cécile Kayl, Association	
Admiral Institutional S.à r.l 22780	sans but lucratif2	2776
Aeco S.A	H.P.M. S.A 2	2785
Aeco S.A	Kingsway Investment S.A 2	2759
AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen	Legend Car S.A	2754
S.àr.l22775	Made 4 You S.à.r.l	2783
AIG/Lincoln Holdings S.à r.l 22775	Market Access2	2754
AIG/Lincoln Western Europe (Luxem-	Maser S.A 2	2785
bourg) S.à r.l	Mediterranea Finance S.A 2	2796
Alphalinea S.A	MexSpa Invest S.A 2	2795
APIA Real Estate S.à.r.l	MexSpa Participations S.A2	
Ariane Services S.C	MTX S.A	
"BE.MA.FIN S.A."	North REOF Holding S.à r.l 2	2799
Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l.	O.N.S. G.m.b.H	2787
22762	Pneu Investments S.A	2800
Charlton Delux S.à r.l	Prokids 2	2799
Chrysdi, s.à r.l	Pronutri S.à r.l2	2788
COSY S.A., Compagnie des Systèmes	Prysmian (Lux) S.à r.l	2754
Thermoélectriques 22762	PWR Investment S.A	
CV 5 Invest S.A	Quantum Potes S.A	
Dokumenta S.A	Raach S.à r.l	2783
Drill 2 S.à r.l	Scanprop Holding S.A	
Dufenergy S.A	Scanprop Holding S.A	
Dumfries S.A	Scanprop Holding S.A 2	
Edofin S.A	Sofinpa S.A	
Euromachines S.à.r.l	Solimex S.à r.l	
Eurotos Expansion S.A	Textilpar Investissements S.A2	
Eurotos Expansion S.A	Thames River Property (Securities) S.à r.l.	
Eurotos Expansion S.A	2	2775
Eurotos Expansion S.A	TS Kingsway Investment S. à r.l 2	
Eurotos Expansion S.A22779	TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l 2	
Eurotos Expansion S.A	UCPH Investments & Co S.n.c 2	
Fincapa S.A	Vanenbourg S.A 2	
Groupement de Participations Industriel-	Zenessa S.A 2	
les S.A 22800		



## Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.567.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour MARKET ACCESS SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007013692/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02285. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

## Legend Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2003, Assemblée tenue de façon Extraordinaire en date du 4 novembre 2004

#### Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Olivier Collaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Fabrice Kaiser en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Colaux. Le nouvel administrateur reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2007, statuant sur les comptes annuels 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 4 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007018582/578/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

# Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. GSCP Athena (Lux), S.à r.l.). Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.674.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- 1. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3953218, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 2. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Ugland House, 308 George House, Grand Cayman, Cayman Islands,



acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M <sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- 3. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3863846, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M <sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 4. GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & CO. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under number HRA no 42401, having its registered office at GOLDMAN, SACHS & CO. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M <sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 5. GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 16225, having its registered office at Ugland House, South Church Street, P.O. Box 30909, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS PRYSMIAN CO-INVEST G.P. LIMITED, here represented by M <sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and
- 6. FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 6.481, having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, here represented by M <sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That they are the current shareholders of PRYSMIAN (LUX) S.à r.l. (formerly GSCP ATHENA (LUX) S.à r.l.) having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 107.674 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on May 2, 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 908 on September 16, 2005. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of the undersigned notary on September 8, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. That the capital of the Company is set at two million four hundred fifty-five thousand fifty Euro (EUR 2,455,050.-) divided into ninety-eight thousand two hundred and two (98,202) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.
  - III. These shares are allocated to the shareholders as follows:
  - 1.- 43,417 shares for GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
  - 2.- 22,428 shares, for GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
  - 3.- 14,888 shares for GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
  - 4.- 1,722 shares for GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & CO. KG;
  - 5.- 8,045 shares for GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.; and
  - 6.- 7,702 shares for FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) so as to raise it from its present amount of two million four hundred fifty-five thousand fifty Euro (EUR 2,455,050.-) to two million four hundred sixty-two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 2,462,550.-) by the creation and the issue of three hundred (300) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- 2) Subscription of three hundred (300) new shares by S.A., acting as fiduciary for Mr Pier Francesco Facchini, born in Lugo (Ravenna, Italy), on August 4, 1967, residing at Viale Monfenera 16/C, Treviso, Italy, pursuant to (1) a contribution in kind of a payable of an amount of one million six hundred ten thousand eight hundred and twenty-eight Euro (EUR 1,610,828.-) (the «Prysmian Payable») unconditionally owed by PRYSMIAN CAVI E SISTEMI ENERGIA S.r.l., having its registered office at Viale Sarca 222, 20126 Milan, Italy and registered with the Register of Enterprises of Milan under registration number 03337040962 to Pier Francesco Facchini and (2) by a contribution in cash of three hundred twenty four thousand seven hundred and seventy-two Euro (EUR 324,772.-). Out of the total contribution, one million nine hundred twenty-eight thousand one hundred Euro (EUR 1,928,100.-) shall be allocated to the share premium account.
- 3) Amendment of the first paragraph Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.



After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) so as to raise it from its present amount of two million four hundred fifty-five thousand fifty Euro (EUR 2,455,050.-) to two million four hundred sixty-two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 2,462,550.-) by the creation and the issue of three hundred (300) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

# Subscription and payment

The three hundred (300) new shares have all been subscribed for by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., prenamed, acting as fiduciary for Mr Pier Francesco Facchini, and have been fully paid in by the existing shareholder, at an aggregate contribution price of one million nine hundred thirty-five thousand six hundred Euro (EUR 1,935,600.-), by (1) a contribution in kind of the Prysmian Payable and (2) by a contribution in cash of three hundred twenty four thousand seven hundred and seventy-two Euro (EUR 324,772.-). Out of the total contribution, one million nine hundred twenty-eight thousand one hundred Euro (EUR 1,928,100.-) shall be allocated to the share premium account.

Proof of the existence of the aggregate contribution value of one million nine hundred thirty-five thousand and six hundred Euro (EUR 1,935,600.-) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by delivery of a bank certificate, a copy of an agreement between

PRYSMIAN CAVI E SISTEMI ENERGIA S.r.l. and Mr Facchini pursuant to which the latter owns the payable contributed to the Company and of a contribution agreement pursuant to which Mr Facchini contributes the Prysmian Payable to the Company.

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription, the shares are allocated as follows between the share-holders:

- 1.- 43,417 shares for GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
- 2.- 22,428 shares, for GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
- 3.- 14,888 shares for GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
- 4.- 1,722 shares for GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & CO. KG;
- 5.- 8,045 shares for GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.; and
- 6.- 8,002 shares for FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

and the first paragraph of Article 7 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 7.** The issued capital is fixed at two million four hundred sixty-two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 2,462,550.-) represented by ninety-eight thousand five hundred and two (98,502) Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up. (...).»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### Follows the french version:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3953218, ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP V ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M <sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;



- 2. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des lles Cayman, immatriculé auprès du Registre des «Exempted Limited Partnerships» dans les lles Cayman sous le numéro d'immatriculation 15650, ayant son siège social à Ugland House, 308 George House, Grand Cayman, lles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C, ici représenté par M <sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;
- 3. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3863846, ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C, ici représenté par M <sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;
- 4. GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & CO. KG, une association à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit allemand, immatriculée au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA n° 42401, ayant son siège social à GOLDMAN SACHS & CO. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;
- 5. GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Caïman, immatriculé auprès du «Register of Exempted Limited Partnerships» sous le numéro d'immatriculation 16225, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, P.O. Box 30909, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS PRYSMIAN CO-INVEST G.P. LIMITED, ici représenté par M <sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et
- 6. FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 6.481, avec siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, ici représentée par M <sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Ils sont les associés actuels de la société PRYSMIAN (LUX) S.à r.l. (anc. GSCP ATHENA (LUX) S.à r.l.) avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculé au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B107.674 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 908 du 16 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 8 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions quatre cent cinquante-cinq mille cinquante Euros (EUR 2.455.050,-) représenté par quatre-vingt-dix-huit mille deux cent deux parts sociales (98.202) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
  - III. Les parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:
  - 1. 43.417 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
  - (vi) 22.428 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
  - (vii) 14.888 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
  - (viii) 1.722 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & CO. KG;
  - (ix) 8.045 parts sociales pour GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.; et
  - (x) 7.702 parts sociales pour FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A..
  - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social d'un montant de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent cinquante-cinq mille cinquante Euros (EUR 2.455.050,-) à deux millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2.462.550,-) par l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
- 2) Souscription des trois cents (300) nouvelles parts sociales par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., agissant en qualité de fiduciaire pour le compte de M. Pier Francesco Facchini, né à Lugo (Ravenna, Italie), le 4 août 1967, demeurant à Viale Monfenera 16/C, Treviso, Italie par (1) un apport en nature d'une créance inconditionnelle pour un montant total de un million six cent dix mille huit cent vingt-huit Euros (EUR 1.610.828,-) (la «Créance Prysmian») détenue par Pier Francesco Facchini sur PRYSMIAN CAVI E SISTEMI ENERGIA S.r.l., avec siège social Viale Sarca 222, 20126 Milan, Italie et inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro d'immatriculation 03337040962 et (2) un apport en numéraire de trois cent vingt-quatre mille sept cent soixante-douze Euros (EUR 324.772,-). Des prédits apports, la somme



de un million neuf cent vingt-huit mille cent Euros (EUR 1.928.100,-) sera créditée sur le compte réservé aux primes d'émission.

3) Modification du premier paragraphe de l'Article 7 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

## Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent cinquantecinq mille cinquante Euros (EUR 2.455.050,-) à deux millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2.462.550,-) par l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

#### Souscription et libération

Les trois cents (300) nouvelles parts sociales ont été toutes souscrites par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., prénommée, agissant en qualité de fiduciaire pour le compte de M. Pier Francesco Facchini et entièrement libérées par l'associé existant, pour un prix total de un million neuf cent trente-cinq mille six cents Euros (EUR 1.935.600,-) par (1) un apport en nature de la Créance Prysmian et (2) un apport en numéraire de trois cent vingt-quatre mille sept cent soixante-douze Euros (EUR 324.772,-). De la prédite contribution, la somme de un million neuf cent vingt-huit mille cent Euros (EUR 1.928.100,-) sera créditée sur le compte réservé aux primes d'émission.

La preuve de l'existence du prix total de un million neuf cent trente-cinq mille six cents Euros (EUR 1.935.600,-) a été fournie au notaire soussigné, qui le confirme expressément, par le biais d'un certificat de blocage, une copie d'un contrat entre PRYSMIAN CAVI E SISTEMI ENERGIA S.r.l. et M. Facchini en vertu duquel ce dernier détient la créance apportée à la

Société et un contrat de transfert en vertu duquel M. Facchini transfère la créance à la Société.

#### Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital et de l'émission et la souscription de nouvelles parts sociales, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

- 1.- 43.417 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
- 2.- 22.428 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
- 3.- 14.888 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
- 4.- 1.722 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & CO. KG;
- 5.- 8.045 parts sociales pour GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.; and
- 6.- 8.002 parts sociales pour FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

et les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à deux millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2.462.550,-) divisé en quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent deux (98.502) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. (...)».

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 96, case 4. — Reçu 22.603,72 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007022454/202/237.

(070015475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



## Charlton Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.833.

#### **RECTIFICATIF**

Suite à la publication enregistrée par l'Administration de l'Enregistrement en date du 8 novembre 2006 sous la référence BV 01835 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 15 novembre 2006 sous la référence L060122917.05 il convient de lire:

En date du 6 novembre 2006, le gérant unique a décidé de transférer le siège social du L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour CHARLTON DELUX S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007021609/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

#### Euromachines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 60.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021668/822/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

## TS Kingsway Investment S. à r.l., Société Anonyme de Titrisation,

(anc. Kingsway Investment S.A.).

# Capital social: GBP 21.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

Les comptes annuels au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021736/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07115. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

#### Dokumenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 32.927.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2006

Der Verwaltungsrat bevollmächtigt Frau Françoise Hontoy, im Rahmen der täglichen Geschäftsführung und jeweils zusammen mit einem Verwaltungsrat,

a) die Gesellschaft zu vertreten und



b) im Namen der Gesellschaft Unterschriften zu leisten.

Données personnelles Name: Françoise Hontoy

Wohnort: 16, Killeboesch, L-5444 Schengen

Staatsangehörigkeit: deutsch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour le conseil d'administration

Dr. P. Auler

Référence de publication: 2007021743/7301/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09809. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# AB Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 123.814.

# **STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu

- 1) Monsieur Paul Olk, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck, le 8 septembre 1959, demeurant à L-8366 Hagen, 3, Teschwasser.
- 2) Madame Renée Dasbourg, fonctionnaire, née à Luxembourg, le 27 avril 1963, demeurant à L-8366 Hagen, 3, Teschwasser.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 <sup>er</sup> . Il est formé une société anonyme avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 sous la dénomination de AB MARKETING S A

Cette société aura son siège dans la Commune de Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de meubles, meubles de cuisines, électroménager, produits pour l'équipement et la décoration de la maison, produtis de bricolage, appareils vidéo, hi-fi et accessoires,

La création, le conseil, la régie et l'agence de publicité et la communication.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.



La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
  - Art. 9. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre.
- **Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2008.
- Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

## Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) Monsieur Paul Olk, préqualifié	9.999
2) Madame Renée Dasbourg, préqualifiée	1
Total:	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, prix les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Paul Olk, préqualifié
- b) Madame Renée Dasbourg, préqualifiée.
- c) Madame Marie-Josée Dasbourg, employée privé, née le 1 <sup>er</sup> juin 1965 à Luxembourg, demeurant à Warken, 63, rue de Welscheid.
- 3.- nommé administrateur-délégué, Monsieur Paul Olk; préqualfiié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
  - 4.- est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., (R.C. N° B 39.261), avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Berthollet.

4. le siège social de la société est fixé à L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Olk, R. Dasbourg, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 924, fol. 15, case 9. — Reçu 310 euros.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007023284/207/97.

(070016407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

# COSY S.A., Compagnie des Systèmes Thermoélectriques, Société Anonyme.

Siège social: L-8253 Mamer, 29, rue des Merisiers.

R.C.S. Luxembourg B 77.235.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007021796/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00792. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

## Ariane Services S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2006.

I. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007021797/231/12.

(060132282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

# Alphalinea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.818.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHALINEA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021800/4690/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01121. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

# Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 105.479.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021803/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06379. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



## Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.
- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007021801/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

## Chrysdi, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 22B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 67.127.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007021802/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## APIA Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 123.826.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- AVANCO S.A. DE GESTIÓN IMMOBILIARA, a public limited company, with registered office at Plaza de los Tilos, n ° 2, 31010 Barañain (Navarra), Spain, registered with the Registro Mercantil de Navarra, Tome 131, page number 196, sheet NA-5990, under number A-31007743,
- IMMOBILIARA DE CONSTRUCCIONES Y ARRIENDOS S.A., a public limited company, with registered office at Paseo de Gracian, n  $^{\circ}$  26, 2  $^{\circ}$ , 1  $^{a}$ , Barcelona, Cataluña, Spain, registered with the Registro Mercantil de Navarra, Tome 11033, page number 25, sheet B-68744, under number A-08069106,
- ACTIVIDADES DE CONSTRUCCIÓN Y REHABILITACIÓN GRUPO GOIALDE S.L., a limited liability company, with registered office at Polígono Iruregaña, n º 71, Edificio Goialde, 6 ª Planta, 31195 Aizoain (Navarra), Spain, registered with the Registro Mercantil de Navarra, Tome 267, page number 151, sheet NA-5489, under number B-31854458,
- PRIMER GRUPO PROYECTOS IMMOBILIARIOS S.L., a limited liability company, with registered office at C/ Mayor n ° 42, 1 °, Paterna (Valencia), Spain, registered with the Registro Mercantil de Valancia, Tome 4569, page number 166, sheet V-27616, under number B-46419461,



here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff,

L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four proxies given on January 8, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name APIA REAL ESTATE S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of five hundred Euros (EUR 500.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred according to the following procedure:

- 10.1. Restriction on transferability: The shareholders may only transfer all or part of their shares in the Company to a third party who is not a shareholder by going through the procedure below, it being understood that any transfer of shares to non shareholders requires at the end the prior approval of the shareholders owning at least three quarters of the share capital. The same procedure shall apply for transfers of preferential subscription rights. Any transfers made without going through this procedure shall not be binding on the Company and shall not be entered in the shareholders' register.
  - 10.2. Transfers to third parties:
- 10.2.1. Any shareholder wishing to transfer all or part of his shares inter vivos for a valuable consideration (the «Selling Shareholder») to a third party who is not a shareholder must notify the Managers in writing, stating the number, class and series of the shares he wishes to transfer, the name, address and nationality of the person to whom he wishes to transfer them, the price of share and the terms of payment.



- 10.2.2. The Board of Managers shall have fifteen (15) calendar days as from when it receives the notification to send a copy of the notification simultaneously to all the shareholders as set forth in the Company's shareholders' register on that date.
- 10.2.3. Shareholders who so wish shall have eight (8) calendar days as from the date this notification is received may, either individually or jointly with other shareholders, express their interest in exercising their right of first refusal for all the shares being offered, and notify the Board of Managers accordingly (the «Interested Shareholders»).
- 10.2.4. After this deadline has expired, the Board of Managers shall notify the name and address of the Interested Shareholders to the Selling Shareholder. This notification shall also be sent out to every one of the non interested shareholders.
  - 10.2.5 Transfers of shares
- 10.2.5.1. The price and the terms of acquisition of the shares shall be as agreed on unanimously by the Parties (being the Selling Shareholder and the Interested Shareholders) in each case. In the absence of an agreement, the price shall be set and assessed by a top-level consultant in the real estate industry (the «Expert»), chosen from the list of candidates that is to be approved by the shareholders every year.

Every year, each shareholder shall propose a candidate to be inscribed on said list. They may not designate a candidate who has already been designated by another shareholder taken in random order. The list shall therefore contain as many candidates as there are shareholders.

- 10.2.5.2. The shareholders shall elect the Expert by unanimous agreement in the first option and in the event that no such unanimous agreement is reached, the Expert shall be drawn by lots from among the candidates in the presence of the members of the Board of Managers.
- 10.2.5.3. The Expert shall use the liquidation value method of assessment. In the event that the assets are shares in invested companies, the value of said shares shall be determined using the following method:
- If the general meeting of shareholders of the invested company values the company every year, the value of the shares in the invested company shall be the result of dividing the latest approved valuation by the total number of shares and multiplying that figure by the number of shares held in said company.
- In the event that the invested company has not been valued in the year just before as from the date the budget is accepted and the job of assessing the value of the company is assigned to the Expert, the Expert shall use the liquidation value method of assessment.
- 10.2.6 The Board of Managers shall notify the price set in accordance with the terms of clause 10.2.5 to the Selling Shareholder and the Interested Shareholders forthwith through officially recorded channels.
- 10.2.7. The Selling Shareholder and the Interested Shareholders shall have fifteen (15) calendar days as from receipt of each of the above notifications in which to declare its intention to sell and their intention to exercise their right of first refusal for all the shares being offered, and to notify the Board of Managers accordingly in writing. This notification shall have the force of an irrevocable offer of contract.
- 10.2.8 In the event that there are still one or more Selling Shareholders and buying shareholders, the Managers shall have eight (8) calendar days as from the day after the last deadline for performing the sale and exercising the right of first refusal has expired, to distribute the shares to whosoever has exercised said right in due time and form.

In the event that more than one shareholder has exercised its right, the shares shall be allotted among the shareholders in proportion to the number of shares they each hold, and any shares left over after the division shall be allotted to the Interested Shareholder who has the largest holding of shares in terms of total nominal value.

The shares allotted to shareholders who have exercised their right of first refusal jointly shall be distributed in accordance with the rules laid down by the interested parties. If no such rules have been laid down, the shares shall be allotted to the shareholders who have exercised their right of first refusal prorata to their share holding.

After the shares have been adjudicated, the Board of Managers shall notify the name and address of the adjudicate shareholders and the number of shares allotted to each one of them to the Selling Shareholder. This notification shall also be sent to every one of the adjudicates.

In this event, the costs of the actual process shall be paid in equal parts by the Selling Shareholder and the Interested Shareholders, regardless of whether or not they acquire shares.

10.2.9 In the event that the Selling Shareholder were to fail to declare, in due time and form, his irrevocable wish to sell, in accordance with point 10.2.7, he shall be required to pay all the costs attributed to the current procedure. Said shareholder may not submit another transfer plan for one year as from the date of the previous one.

10.2.10 In the event that:

- No shareholder were to declare, in due time and form, an interest in exercising his right of first refusal in accordance with point 10.2.3.

Or

- No shareholder interested in purchasing the shares were to declare, in due time and form, his irrevocable wish to buy in accordance with point 10.2.7 and the Selling Shareholder has declared, in due time and form, his irrevocable wish to sell in accordance with said point 10.2.7.



In such cases and subject to the prior consent given by the shareholders owing more than three quarters of the share capital, the Selling Shareholder shall be free to transfer the shares in accordance with the terms of the plan submitted.

In the second case, furthermore, the Interested Parties shall be required to pay all the costs attributed to this procedure. The shares must be transferred within one month. In the event that the transfer fails to take place by this deadline, the shareholder may not submit another transfer plan for one year as from the date of the previous one.

- 10.2.11 In the event that no shareholder Interested in buying were to declare, in due time and form, his irrevocable wish to buy in accordance with point 10.2.7, and the Selling Shareholder were not to have declared, in due time and form, his irrevocable wish to sell in accordance with point 10.2.7. In such an event, the costs attributed to the procedure shall be paid in equal parts by the Selling Shareholder and the Interested Shareholders pro rata to their share holding.
- 10.2.12. Whenever a third party who is not a shareholder acquires shares in the Company as a result of proceedings in or out of court, or in enforcement proceedings, the Managers may refuse to enter the transfer in the Company's shareholders' register, in case such transfer would not have been approved by the shareholders owning more than the three quarters of the Company's share capital and shall have two months as from the date on which the acquirer submitted his application to be entered in the Company's shareholders' register to present to him one or more buyer shareholders through officially recorded channels.

For said purpose, the Board of Managers shall, within 8 calendar days as from the date the application for registration is received, send all the shareholders entered in the shareholders' register a copy of said application.

The right of first refusal shall be exercised, the shares acquired and the applicant for registration notified in accordance with the terms of section 10.2.3 to 10.2.5.

The price at which the shares shall be acquired shall be the fair market value they had on the day the application was made to be entered in the Company's shareholders' register. Said fair market value shall be set by an independent auditor in Luxembourg («réviseur d'entreprises») different than the Company auditor, to be appointed by the Board of Managers.

The applicant shall be entitled to receive any dividends distributed during the period of time between the application to be entered in the Company's shareholders' register and the notification of the name or names of the shareholder or shareholders preempting the shares.

- 10.2.13. All the notifications that are to be made under the terms of this article shall be sent by urgent, registered recorded delivery mail, to the addresses recorded in the Company's shareholders' register.
- 10.3. Consequences stemming from non-compliance: Transfers that fail to comply with the terms of this article 10 shall not be binding on the Company, which shall not recognise the acquirer as a shareholder on the grounds that the terms of this article have not been complied with.

The above notwithstanding, the shareholders shall have a right of preemption, of a real nature, to the shares transferred when any of the obligations laid down in this article have not been fulfilled. The deadline for exercising the right of preemption shall be ninety (90) calendar days as from the date the transfer is notified to the shareholders. The price at which the shares shall be acquired shall be the lower of the price offered or the fair market value of the shares as determined by a Luxembourg independent auditor («reviseur d'enterprises»), other than the company's auditor if it has one, appointed for said purpose by the Board of Managers.

- 10.4. Applying the Clause for indirect holdings: Shareholders holding shares in the Company via third-party companies, must abide by the rules laid down in this Article whenever they transfer shares, subscription or assumption rights, convertible bonds and debentures or interests in the companies or entities that directly or indirectly hold shares in the Company. In such cases, the Company must have the status of shareholder or have a holding in the share capital of such third-party.
- 10.5. Accompanying right: In the event that any of the shareholders transfer shares of the Company, any of the other shareholders may, as an alternative to exercising its right of first refusal as set forth above and under the condition that such transfer is approved by the shareholders owning more than the three quarters of the Company's share capital, opt between:
- Selling to the third party purchaser, under the same terms, a number of shares it holds equal to the holding that the third party aims to acquire in the total share capital of the company, within forty (40) calendar days as from the day after the date the planned sale is notified to the shareholders through officially recorded channels for the purpose of exercising their right of first refusal. The third party shall be required to buy all the shares that are offered to it. This option shall apply solely in the event that as a result of the investment planned, the third party shall obtain, when added to any holding it may already have in the Company, a holding of less than 25% of the Company's share capital. or
- Selling all the shares it holds to the third party purchaser, under the same terms, within forty (40) calendar days as from the day after the date the planned sale is notified to the shareholders through officially recorded channels for the purpose of exercising their right of first refusal. The third party shall be required to buy the entire block of shares that are offered to it. This option shall apply solely in the event that as a result of the investment planned, the third party shall obtain, when added to any holding it may already have in the Company, a holding equal to or more than 25% of the Company's share capital, and all this so that all the other shareholders may liquidate their holding in the Company.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.



- Art. 12. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least one Manager of class A and one Manager of class B. The Managers need not to be shareholders. The Managers may be dismissed ad nutum.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The following actions to carry out by the Board of Managers will require the prior approval of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital:

- The constitution or assumption of any debt by the Company that individually exceed three hundred thousand Euros (EUR 300.000,-) and cumulative one million Euros (EUR 1.000.000,-).
- The granting of mortgages, securities or any other charge or lien by the Company that individually exceed three hundred thousand Euros (EUR 300.000,-) and cumulative one million Euros (EUR 1.000.000,-).
  - The granting of guarantees.
  - The purchase of real estate properties.
  - The conclusion of contracts or operations regarding activities not included in the Company's purpose.
  - The conclusion of any kind of contracts or operation between the Company and any of the following:
  - \* the shareholders,
  - \* the Managers,
  - \* subsidiaries of the Company,
  - \* companies related directly or indirectly to the Company's shareholders or to the Company's Managers.
- The incorporation of subsidiaries or acquisition by any title, of shares or any other equity instrument of any kind in companies.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any Manager of class A and of any Manager of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

Art. 14. The Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of the members of each class is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

- **Art. 15.** The Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
  - Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

The general meeting of shareholders shall meet at least once a year, being previously called by the Board of Managers in writing and with five day of notice.

The resolutions of the general meeting of shareholders will be recorded in minutes signed by all the shareholders present or represented at the meeting.

Circular resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.



Any and all shareholders may participate in any meeting of the shareholders by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the shareholders taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The general meeting of shareholders will be validly constituted to deal with a non Qualified Resolutions (as defined below), in first or second call, provided that shareholders holding at least fifty percent of the voting rights of the company's share capital are present or represented.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, the vote and the approval of the resolutions listed bellow (the «Qualified Resolutions») may only be adopted, in first or second call, by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital: Any amendment of the Company's by-laws.

- The dissolution, approval of the final liquidation balance sheet, the change of the Company's legal form, its merger, split off and the total assets and liabilities assignment of the Company.
  - Authorization for the transmission of shares to third parties.
  - The approval of the Company's annual accounts.
- The distribution of the Company profits and the distribution of dividends in favour of the shareholders and the distribution of interim dividends, as well as, where appropriate, the time and form of payment thereof.
  - Appointment and removal of the members of the Board of Managers.
- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

# Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

# Subscription - Payment

The articles of association having thus been established,

- ACTIVIDADES DE CONSTRUCCIÓN Y REHABILITACIÓN GRUPO GOIALDE S.L., prenamed, declared to subscribe to two hundred and fifty (250) shares, from number 1 to 250, both inclusive, and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-),
- PRIMER GRUPO PROYECTOS IMMOBILIARIOS S.L., prenamed, declared to subscribe to two hundred and fifty (250) shares, from number 251 to 500, both inclusive, and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-).
- IMMOBILIARA DE CONSTRUCCIONES Y ARRIENDOS S.A., prenamed, declared to subscribe to two hundred and fifty (250) shares, from number 501 to 750, both inclusive, and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-),
- AVANCO S.A. DE GESTIÓN IMMOBILIARA, prenamed, declared to subscribe to two hundred and fifty (250) shares, from number 751 to 1.000, both inclusive, and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-),

The amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at eight thousand Euros (EUR 8,000.-).



## Resolutions of the shareholders

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- ACTIVIDADES DE CONSTRUCCIÓN Y REHABILITACIÓN GRUPO GOIALDE S.L., prenamed, represented by Mr Francisco Santiago Marcos, born on the 13th of October 1961, with professional address at Polígono Iruregaña n <sup>o</sup> 71, Edificio Goialde 6 <sup>a</sup> Planta, 31195 Aizoain (Navarra), Spain;

Category B Manager:

- Mr Charles Meyer, Company Director, born on the 19th of April 1969, in Luxembourg, residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The Company shall be bound by the joint signature of one class A Manager and of one class B Manager.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- AVANCO S.A. DE GESTIÓN IMMOBILIARA, une «public limited company», ayant son siège social au Plaza de los Tilos, n ° 2, 31010 Barañain (Navarra), Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Navarra, Tome 131, page n ° 196, feuillet NA-5990, sous le numéro A-31007743,
- IMMOBILIARA DE CONSTRUCCIONES Y ARRIENDOS S.A., une «public limited company», ayant son siège social au Paseo de Gracian n ° 26, 2 ° , 1 <sup>a</sup> , Barcelona, Cataluña, Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Navarra, Tome 11033, page n ° 25, feuillet B-68744, sous le numéro A-08069106,
- ACTIVIDADES DE CONSTRUCCIÓN Y REHABILITACIÓN GRUPO GOIALDE S.L., une «limited liability company», ayant son siège social au Polígono Iruregaña n ° 71, Edificio Goialde, 6 ª Planta, 31195 Aizoain (Navarra), Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Navarra, Tome 267, page n ° 151, feuillet NA-5489, sous le numéro B-31854458,
- PRIMER GRUPO PROYECTOS IMMOBILIARIOS S.L., une «limited liability company», ayant son siège social au C/M Mayor n  $^{\circ}$  42, 1  $^{\circ}$ , Paterna (Valencia), Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Valancia, Tome 4569, page n  $^{\circ}$  166, feuillet V-27616, sous le numéro B-4641946,1

ici représentées par M. Nicolas Cuisset, employé privé, avec adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu de quatre procurations données le 8 janvier 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute



autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination APIA REAL ESTATE S.à.r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par mille (1,000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, la cession de parts sociales s'effectue selon la procédure suivante.

- 10.1. Limitation à la cessibilité des parts: Les associés ne peuvent transférer tout ou partie de leurs parts sociales dans la Société à un tiers non associé qu'à la condition de suivre la procédure exposée ci-dessous, tout transfert de parts à un tiers non associé requérant en tout état de cause l'approbation des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. La même procédure est applicable à la cession de droits préférentiels de souscription. Aucun transfert conclu en violation de la procédure ci-dessous ne sera opposable à la Société et ne sera enregistré dans le registre d'associés.
  - 10.2. Cessions à des Tiers:
- 10.2.1. Tout associé (le «Cédant») souhaitant transférer entre vifs tout ou partie de ses parts à titre onéreux à un tiers non associé doit notifier par écrit aux Gérants le nombre, la catégorie et les séries de parts qu'il souhaite transférer, les noms, adresse et nationalité de la personne à qui il souhaite les transférer ainsi que le prix et les conditions de la cession.
- 10.2.2. Le Conseil de Gérance dispose de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification qui lui est faite pour notifier le projet de cession à tous les associés inscrits dans le registre des associés.
- 10.2.3. Les associés qui le souhaitent disposent d'un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la notification qui leur est faite pour manifester, individuellement ou conjointement avec d'autres associés, leur intention d'exercer leur droit de préemption pour toutes les parts mises en vente et pour en informer le cas échéant le Conseil de Gérance (les «Associés Intéressés»).
- 10.2.4. A l'expiration de délai, le Conseil de Gérance notifie les nom et adresse des Associés Intéressés à l'Associé Cédant. Copie de la notification doit également être communiquée aux autres associés non intéressés.
  - 10.2.5 Cessions de parts
- 10.2.5.1. Le prix et les conditions de la cession des parts devront être acceptés par toutes les Parties (le Cédant et les Associés Intéressés). A défaut d'accord, le prix devra être fixé par un expert du secteur immobilier (l'«Expert»), choisi sur une liste approuvée chaque année par les associés.

Chaque année, chacun des associés propose un candidat à inscrire sur ladite liste. Ils ne peuvent désigner un candidat déjà désigné par un autre candidat tiré au sort. La liste doit contenir autant de candidats que d'associés.

10.2.5.2 Les associés choisissent l'Expert à l'unanimité; à défaut, l'Expert est tiré au sort parmi les candidats en présence du Conseil de Gérance.



- 10.2.5.3 L'Expert utilise la méthode de la valeur liquidative. Dans le cas où les parts à évaluer sont celles d'une filiale, la méthode suivante est applicable:
- Si l'assemblée générale des associés de la filiale évalue chaque année la société, la valeur d'une part est obtenue en divisant la dernière valeur des parts par leur nombre total, le résultat obtenu étant multiplié par le nombre de parts détenues dans ladite société.
- Dans le cas où la filiale n'a pas fait l'objet d'une évaluation dans l'année précédant la date d'acceptation du budget et l'évaluation est confiée à l'Expert, ce dernier utilise la méthode de la valeur liquidative.
- 10.2.6. Le Conseil de Gérance notifie par lettre recommandé avec accusé de réception le prix de cession, tel que fixé en application de la clause 10.2.5., aux Cédant et Associés Intéressés.
- 10.2.7. Le Cédant et les Associés Intéressés disposent de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification prévue à l'article 10.2.6. pour déclarer leur intention de céder et leur intention d'exercer leur droit de préemption pour toutes les parts mises en vente et pour notifier en conséquence le Conseil de Gérance. Cette notification vaut engagement irrévocable de contracter.
- 10.2.8. Dans le cas où il existe un ou plusieurs Cédants et acheteurs associés, les Gérants disposent d'un délai de huit (8) jours à compter du jour qui suit l'expiration du délai pour réaliser la vente et l'exercice du droit de préemption pour répartir les parts entre les personnes ayant dûment exercé leur droit de préemption.

Si plusieurs associés exercent leur droit de préemption, les parts doivent être réparties entre les associés en proportion du nombre de parts qu'ils détiennent déjà et en cas de surplus les parts sont attribuées à l'Associé Intéressé qui détient le plus grand nombre de parts.

Les parts attribuées aux associés qui ont exercé leur droit de préemption doivent être réparties en application des règles établies par les parties intéressées. A défaut de telles règles, les parts sont réparties entre les associés qui ont exercé leur droit de préemption en proportion de leur participation dans le capital social.

Une fois les parts cédées, le Conseil de Gérance notifie au Cédant les nom et adresse des cessionnaires ainsi que le nombre de parts attribuées à ces derniers. Cette notification est également effectuée auprès de chaque cessionnaire.

Dans ce cas, les coûts engagés seront supportés à parts égales entre le Cédant et les Associés Intéressés, indépendamment de l'acquisition de parts par ces derniers.

10.2.9. Dans le cas où le Cédant ne manifeste pas son intention irrévocable de vendre selon les formes prescrites dans la clause 10.2.7, il supportera l'intégralité des coûts de la procédure. Le même Cédant ne pourra alors plus soumettre un second projet de transfert dans l'année qui suit le précédent.

10.2.10. Dans le cas où

- Aucun associé ne déclare son intention d'exercer son droit de préemption en application de la clause 10.2.3.,
- Aucun associé, intéressé par l'achat des parts, ne déclare son intention ferme d'acheter en application de la clause 10.2.7. alors que le Cédant a dûment manifesté son intention irrévocable de vendre en application de la clause 10.2.7.,

Le Cédant est libre de céder ses parts selon les modalités du projet de cession après avoir obtenu le consentement des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans ce deuxième cas, les Parties Intéressées supportent les frais liés à cette procédure.

Les parts doivent être cédées dans le délai d'un mois. A défaut de cession dans le délai imparti, l'associé n'est pas autorisé à présenter un second projet de cession dans l'année qui suit la date de présentation du précédent projet.

- 10.2.11. Dans le cas où aucun associé intéressé par l'achat de parts ne déclare selon les formes prescrites son intention irrévocable d'acheter en application de la clause 10.2.7., et le Cédant ne déclare pas, selon les formes prescrites, son intention ferme de vendre en application de la clause 10.2.7., les coûts engendrés par la procédure seront payés à parts égales entre les Cédant et les Associés Intéressés en fonction de leur participation dans le capital social.
- 10.2.12. Si un tiers non associé acquiert des parts dans la Société par voie judiciaire, les Gérants peuvent refuser d'entrer le nom de ce dernier dans le registre des associés à défaut d'approbation par les associés représentant plus des trois-quarts du capital social de la Société; les Gérants disposent de deux mois à compter de la date à laquelle l'acquéreur a formulé sa demande d'inscription sur le registre des associés de la Société pour lui présenter un ou plusieurs associés cessionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce but, le Conseil de Gérance doit, dans le délai de 8 jours calendaires à compter de la réception de la demande d'inscription sur le registre, envoyer à tous les associés inscrits dans le registre une copie de ladite demande.

L'exercice du droit de préemption, l'acquisition des parts et la notification de la demande d'inscription doit être notifiée en application des clauses 10.2.3 à 10.2.5.

Le prix d'acquisition des parts correspondra à la valeur de marché évalué au jour de la demande d'inscription dans le registre d'associés de la Société. Il est établi par un réviseur d'entreprise indépendant du Luxembourg, autre que l'auditeur de la Société; il est nommé par le Conseil de Gérance.

Le demandeur a droit à la perception des dividendes distribués pendant la période comprise entre la demande d'enregistrement dans le registre des associés de la Société et la notification des noms des associés exerçant leur droit de préemption sur les parts.



- 10.2.13. Toutes les notifications effectuées en application des clauses de cet article doivent être envoyées par pli urgent à l'adresse du siège social de la Société telle qu'elle apparaît dans le registre des associés de la Société.
- 10.3. Conséquences du non-respect de la procédure : Toute cession réalisée en violation des conditions établies à l'article 10 n'est pas opposable à la Société qui ne reconnaît pas la qualité d'associé à l'acquéreur.

Toutefois, les associés bénéficient de leur droit de préemption à l'égard des parts transférées en violation des disposition établies par cet article. Le droit de préemption doit être exercé dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la notification du transfert aux associés. Le prix de cession est le prix offert le moins élevé ou le prix juste fixé par un réviseur d'entreprise luxembourgeois, autre que l'auditeur de la société, nommé spécialement à cet effet par le Conseil de Gérance.

- 10.4. Participations indirectes: Les personnes détenant des parts dans la Société via des entité tiers doivent se conformer aux règles établies dans cet article chaque fois qu'elles transfèrent des actions, droits de souscription, bons convertibles ou intérêts afférents aux entités qui détiennent directement ou indirectement des parts dans la Société. En pareil cas, le bénéficiaire économique détenteur indirect des parts devra se conformer aux stipulations du présent article et sera réputé avoir la qualité d'associé.
- 10.5. Droits annexes: Dans le cas où un des associés cède ses parts dans la Société, les autres associés peuvent, à condition d'obtenir le consentement des associés détenant plus des trois quarts du capital social de la Société:
- Vendre au tiers acquéreur, sous les mêmes conditions, un nombre de parts égal à la prise de participation souhaitée par l'acquéreur, dans les quarante (40) jours calendaires qui suivent la date de notification aux associés du projet de cession. Le tiers est requis d'acheter toutes les parts qui lui sont offertes. Cette option ne s'applique que si le tiers obtient après la cession un nombre total de parts supérieur à vingt-cinq pourcents (25%) du capital de la société,

#### Ou bien

- Vendre au tiers acquéreur, sous les mêmes conditions, toutes leurs parts, dans les quarante (40) jours calendaires qui suivent la date de notification aux associés du projet de cession. Le tiers est requis d'acheter toutes les parts qui lui sont offertes. Cette option ne s'applique que si le tiers obtient après la cession un nombre total de parts supérieur à vingt-cinq pourcents (25%) du capital de la société et vise à permettre aux autres associés de liquider leur participation dans la Société.
- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance composé d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Les actes suivants conclus par le Conseil de Gérance requièrent l'approbation des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société:

- La conclusion d'actes créant une dette dans le chef de la Société excédant individuellement trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) et cumulativement un million Euros (EUR 1.000.000,-).
- L'octroi de sûretés, gages ou tout engagement de la part de la Société excédant individuellement trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) et cumulativement un million Euros (EUR 1.000.000,-).
  - L'octroi de garanties.
  - L'achat de biens immeubles
  - La conclusion d'actes relevant d'activités non comprises dans l'objet social.
  - La conclusion d'actes de toute nature entre la Société et l'une des personnes suivantes:
  - \* Les associés,
  - \* Les Gérants.
  - \* Les filiales de la Société,
  - \* Les entités liées directement ou indirectement aux associés de la Société ou aux Gérants de la Société.
  - La constitution de filiales ou toute acquisition de parts ou autres instruments financiers de sociétés.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.



Art. 14. Le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants de chaque classe est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, courrier électronique ou téléfax.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le Conseil de Gérance ne contracte à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

L'assemblée générale des associés se réunit au moins une fois par an sur convocation écrite adressée par le Conseil de Gérance au moins 5 jours avant la tenue de l'assemblée.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par tous les associés présents ou représentés à l'assemblée. Les résolutions envoyées par voie postale et signées par tous les associés équivalent à celles adoptées lors de la tenue d'une assemblée générale. Les signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'un document unique de résolutions et peuvent être transmises par lettre, courriel ou facsimile.

Tout associé peut participer à l'assemblée des associés par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication équivalent permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de communiquer. La participation à l'assemblée par les moyens ci-dessous équivaut à la participation en personne à l'assemblée.

L'assemblée générale des associés est valablement réunie pour se prononcer sur les Résolutions non réglementées (telles que définies ci-dessous), sur première ou seconde convocation, dans la mesure où les associés détenant au moins cinquante pourcents (50%) des droits de vote sont présents ou représentés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, le vote et l'approbation des résolutions listées ci-dessous (les «Résolutions Réglementées») ne peuvent être adoptées, sur première ou seconde convocation, que par une majorité d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société:

- Toute modification des statuts de la Société,
- L'approbation des comptes, le changement de forme sociale, la fusion, la scission et le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société,
  - L'autorisation de transfert de parts à des tiers non associés,
- La distribution des profits et des dividendes en faveur des associés, la distribution des dividendes intérimaires ainsi que les modalités de paiement de ceux-ci,
  - La nomination et le changement des membres du Conseil de Gérance.
- **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.



- **Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
  - Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- ACTIVIDADES DE CONSTRUCCIÓN Y REHABILITACIÓN GRUPO GOIALDE S.L., prénommée, déclare souscrire aux cinq deux cent cinquante (250) parts sociales numérotées de 1 à 250 inclus et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-),
- PRIMER GRUPO PROYECTOS IMMOBILIARIOS S.L., prénommée, déclare souscrire aux cinq deux cent cinquante (250) parts sociales numérotées de 251 à 500 inclus et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-).
- IMMOBILIARA DE CONSTRUCCIONES Y ARRIENDOS S.A., prénommée, déclare souscrire aux cinq deux cent cinquante (250) parts sociales numérotées de 501 à 750 inclus et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-),
- AVANCO S.A. DE GESTIÓN IMMOBILIARA, prénommée, déclare souscrire aux cinq deux cent cinquante (250) parts sociales numérotées de 751 à 1,000 inclus et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-),

Un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

## Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit mille Euros (EUR 8,000.-).

## Decisions des associés

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée :

Gérant de catégorie A:

- ACTIVIDADES DE CONSTRUCCIÓN Y REHABILITACIÓN GRUPO GOIALDE S.L., précitée, representée par M. Francisco Santiago Marcos, né le 13 octobre 1961, résidant au Polígono Iruregaña n ° 71, Edificio Goialde 6 ª Planta, 31195 Aizoain (Navarra), Espagne;

Gérant de catégorie B:

- M. Charles Meyer, Company Director, né le 19 avril 1969, in Luxembourg, résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.
- 2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 35, case 8. — Reçu 5.000 euros.



Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023302/211/632.

(070016622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

## Thames River Property (Securities) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.788.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021818/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00826. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

## AIG/Lincoln Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.360.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022212/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09859. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.339.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022216/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09855. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# Eurotos Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.977.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**EUROTOS EXPANSION SOPARFI S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007022327/7278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07838. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.



# Eurotos Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 70.977.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**EUROTOS EXPANSION SOPARFI S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007022328/7278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07835. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

## Harmonie Ste Cécile Kayl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3660 Kayl, 16, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg F 6.912.

Zwischen den hier unterzeichneten Mitgliedern wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche durch folgende Statuten geregelt ist.

- Battistella Victor 124, rue Ste Barbe, L-3416 Dudelange
- Glodt Christine 141, rue de Schifflange, L-3676 Kayl
- Gellet Marc 51, rue Jean Krings, L-3755 Rumelange
- Hentges Marc Professor, 34, boulevard Pierre Dupong, L-4086 Esch-sur-Alzette
- Metz Patrick Buchhalter, 45, rue Eweschbour, L-3638 Kayl
- Migliosi Claude Busfahrer, 6, rue de la Fonderie, L-3734 Rumelange
- Pleim Jeannot Arbeiter, 33, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange
- Schenten Vincent Bäcker, 6, cité Berens, L-3612 Kayl
- Schneider-Scaut Josiane 2, rue Jean Mylius, L-3432 Dudelange
- Thomé Nicolas 9, rue Dideschpont, L-3622 Kayl
- Wilwert Jean-Pierre 5, Klees Bongert, L-5754 Frisange

# Art. 1. Name, Sitz, Zweck, und Dauer der Vereinigung.

- 1.1. Die Vereinigung trägt den Namen HARMONIE STE CECILE KAYL, Association sans but lucratif.
- 1.2. Der Gesellschaftssitz der Vereinung befindet sich in Kayl.
- 1.3. Zweck der Vereinigung ist die Pflege und Förderung der Musik, die gesellschaftliche Unterhaltung, die theoretische und praktische musikalische Ausbildung ihrer Mitglieder im Bereich ihrer Möglichkeiten, sowie die Beteiligung an Veranstaltungen und Feierlichkeiten.
  - 1.4. Die Vereinigung ist politisch und konfessionell neutral.
  - 1.5. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

## Art. 2. Mitglieder und Ehrentitel.

- 2.1. Die Gesellschaft besteht aus den Musikanten sowie aus allen anderen Personen welche aktiv an den Veranstaltungen und am Gesellschaftsleben der Vereinigung mitwirken.
- 2.2. Jedes Mitglied verpflichtet sich bei seinem Eintritt in die Vereinigung zur Anerkennung und Achtung der bestehenden Statuten, einschließlich des Statutenanhangs.
  - 2.3. Die Zahl der Mitglieder ist unbeschränkt, die Vereinigung muss aber mindestens zehn Mitglieder betragen.
- 2.4. Der Vorstand entscheidet über die Aufnahme der Mitglieder auf Grund eines schriftlichen oder mündlichen Antrages, welcher an den Vorstand oder an ein Mitglied des Vorstandes gerichtet werden muss.
- 2.5. Die Mitglieder sind zur Zahlung des von der Generalversammlung festgelegten Beitrages verpflichtet. Dieser Jahresbeitrag darf jedoch den Betrag von fünfzig (50,-) EUR nicht überschreiten.
  - 2.6. Jedes Mitglied kann durch schriftliche Mitteilung an den Vorstand aus der Vereinigung austreten.
- 2.7. Jedes Mitglied, welches den Jahresbeitrag drei Monate nach einer schriftlichen Aufforderung durch den Vorstand nicht gezahlt hat, gilt als ausgeschlossen.



- 2.8. Die Generalversammlung kann, durch zwei Drittel Mehrheit der anwesenden Mitglieder, solche Mitglieder ausschließen, welche durch absichtliche oder wiederholte Missachtung der Statuten, der Beschlüsse der Generalversammlung oder des Vorstandes Unfrieden erregen, oder deren Benehmen dem Ansehen des Vereines schadet.
- 2.9. Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder haben kein Recht auf Rückerstattung der von ihnen geleisteten Zahlungen und kein Recht auf irgendeinen Kassenanteil. Sie sind dazu verpflichtet, die ihnen von der Vereinigung zur Verfügung gestellten Instrumente, Musikalien, Uniformen (in frisch gereinigtem Zustand) oder sonstige Gegenstände binnen zwei Wochen nach ihrem Austritt oder Ausschluss dem zuständigen Inventarverwalter abzugeben. Fehlendes oder reparaturbedingtes Material wird auf Kosten der ausgetretenen oder ausgeschlossenen Mitglieder ersetzt insofern die Reparaturen oder der Neuerwerb auf die betreffenden Mitglieder zurückzuführen sind.

## Art. 3. Die Verwaltung der Vereinigung. Die Vereinigung umfasst folgende Organe:

- Die Generalversammlung,
- Der Vorstand,
- Die Kassenüberprüfungskommission

# Art. 4. Die Generalversammlung.

- 4.1. Sämtliche Mitglieder bilden die Generalversammlung der Vereinigung.
- 4.2. Die Generalversammlung:
- entscheidet über die Statutenabänderungen,
- ernennt und erlässt die Verwaltungsratsmitglieder und die Kassenrevisoren,
- entscheidet über den Ausschluss von Mitgliedern,
- entscheidet über die Annahme oder die Ablehnung der Jahresbilanz und des Haushaltsentwurfes,
- entscheidet über die Auflösung der Vereinigung.
- 4.3. Der Vorstand bestimmt alljährlich das Datum der ordentlichen Generalversammlung, welche in den drei Monaten nach Ende des Geschäftsjahres stattfindet.
- 4.4. Der Vorstand hat das Recht eine außergewöhnliche Generalversammlung einzuberufen, wenn er es für nötig hält, oder wenn ein fünftel der Mitglieder der Vereinigung dies verlangt.
- 4.5. Die Einberufung der Generalversammlung geschieht schriftlich wenigstens 8 Tage vorher durch die Presse oder durch persönliche Einladung. Die Tagesordnung der Generalversammlung muss dieser Vorladung beigefügt sein.
- 4.6. Jeder Vorschlag welcher von mindestens einem zwanzigstel aller Mitglieder der Vereinigung unterschrieben ist, muss in die Tagesordnung aufgenommen werden.
- 4.7. Bei der Abstimmung verfügt jedes Mitglied über eine Stimme. Stimmberechtigt sind alle anwesenden Mitglieder die das 14. Lebensjahr erreicht haben und während einem Jahr an den Proben teilgenommen haben, mit Ausnahme des Dirigenten.
- 4.8. Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden miteinfacher Stimmenmehrheit in offener oder geheimer Abstimmung gefasst. Im Prinzip werden Abstimmungen durch Akklamation durchgeführt. Besteht Ungewissheit bei der durch Akklamation durchgeführten Abstimmung, kann eine schriftliche Abstimmung verlangt werden.
  - 4.9. Auf Verlangen eines Vorstandmitglieds findet eine geheime Abstimmung statt.
- 4.10. Der Schriftführer führt über den Verlauf der Generalversammlung und der getroffenen Entscheidungen Protokoll. Dieses Protokoll wird am Gesellschaftssitz hinterlegt und kann dort von den Mitgliedern als auch von Dritten auf Anfrage eingesehen werden.

#### Art. 5. Der Vorstand.

- 5.1. Der Vorstand besteht aus:
- einem Präsidenten.
- mindestens einem Vizepräsidenten,
- einem Schriftführer,
- einem Kassierer,
- drei bis maximal fünfzehn Beisitzenden.

Alle Mitglieder des Vorstandes werden von der Generalversammlung gewählt.

- 5.2. Die Kandidaturen für den Vorstand sind vor der Eröffnung der Generalversammlung an den Vorstand zu richten. Abwesende Kandidaten müssen eine diesbezügliche schriftliche Kandidaturenerklärung vor Beginn der ordentlichen Generalversammlung an ein Vorstandsmitglied abgeben.
  - 5.3. Das Mandat der Mitglieder des Vorstandes beträgt zwei Jahre.
  - 5.4. Die Mitglieder des Vorstandes müssen die gesetzliche Volljährigkeit erlangt haben.
- 5.5. Der Vorstand wählt aus seiner Mitte einen Präsidenten, den (die) Vizepräsidenten(en), den Kassierer und den Schriftführer, sowie einen beigeordneten Schriftführer. Der Schriftführer führt Protokoll über alle Beratungen, Beschlüsse und Aktivitäten des Vorstandes und der Vereinigung. Der Kassierer tätigt die Einnahmen, sowie die genehmigten Ausga-



ben, und führt Buch über alle Einnahmen oder Ausgaben der Vereinigung. Er erstellt die Jahresbilanz und den Haushaltsentwurf

- 5.6. Der Vorstand hat die ausgedehntesten Rechte was die Verwaltung der Vereinigung anbelangt. Der Vorstand kann Beschlüsse fassen, welche die Rechte und Pflichten der Mitglieder festlegen, insofern diese Beschlüsse den Zweck der Vereinigung nicht überschreiten.
  - 5.7. Der Vorstand kann jederzeit Einsicht in die Geschäftsbücher verlangen.
- 5.8. Der Präsident ruft den Vorstand zu einer Sitzung ein so oft er dies für nötig hält. Der Vorstand muss jedoch mindestens sechs Mal im Jahr einberufen werden.
- 5.9. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Erreicht er diese Zahl nicht, so wird er von neuem schriftlich einberufen und ist auf jeden Fall beschlussfähig, ungeachtet der Zahl der anwesenden Mitglieder. Sämtliche Beschlüsse des Vorstandes werden vom Schriftführer zu Protokoll genommen.
- 5.10. Die Beschlüsse des Vorstandes werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Präsidenten entscheidend. In Abwesenheit des Präsidenten ist die Stimme des Vizepräsidenten entscheidend.
  - 5.11. Der Vorstand kann zu seinen Sitzungen dritte Personen in beratender oder informativer Funktion hinzuziehen.
- 5.12. Die rechtsverbindliche Unterschrift für die Vereinigung besitzen der Präsident, der Vizepräsident, der Kassierer und der Schriftführer. Die Unterschrift ist rechtsgültig, wenn mindestens zwei der genannten Vorstandsmitglieder unterzeichnet haben. Zahlungen bis zu 2500,- EUR, welche vorher vom Vorstand genehmigt worden sind, dürfen vom Kassierer ohne Zweitunterschrift vorgenommen werden.
- 5.13. Der Vorstand ist ermächtigt ein internes Ordnungs- und Verwaltungsreglement auszuarbeiten, das er zur Genehmigung der Versammlung der Aktivmusikanten vorzulegen hat.

# Art. 6. Die Überprüfung der Kassenbücher und Vereinskonten.

- 6.1. Die Überprüfung der Kassenbücher und Vereinskonten erfolgt durch mindestens drei von der Generalversammlung ernannten Kassenrevisoren welche nicht Mitglieder der Vereinigung sein müssen.
  - 6.2. Die Kassenrevisoren müssen die gesetzliche Volljährigkeit besitzen.
- 6.3. Mitglieder des Verwaltungsrates können das Amt eines Kassenrevisors oder beigeordneten Kassenrevisors nicht ausüben.
- 6.4. Die Kassenrevisoren haben am Schluss des Geschäftsjahres die getätigten Einnahmen und Ausgaben, sowie den Stand des Geschäftsvermögens gemäß den Büchern und Geschäftspapieren zu prüfen, und der Generalversammlung Bericht über das Ergebnis Ihrer Tätigkeit zu erstatten.
  - 6.5. Das Mandat der Kassenrevisoren beträgt ein Jahr.

## Art 7. Ehrentitel.

- 7.1. Die Vereinigung kann Ehrentitel an Personen vergeben, welche sich um die Vereinigung in hervorragender Weise verdient gemacht haben, oder deren Ernennung dem Ansehen der Vereinigung nützlich sein kann.
- 7.2. Beitragsmitglieder sind alle Personen, welche die Gesellschaft durch einen jährlichen Beitrag, dessen Minimum jedes Jahr von der Generalversammlung festgelegt wird, unterstützt.
- 7.3. Ehrenmusiker und Ehrenvorstandsmitglied ist jede Person, welche vom Vorstand vorgeschlagen und von der Generalversammlung durch einfache Mehrheit gutgeheißen wird.
- 7.4. Ehrenmitglieder sowie Beitragsmitglieder haben keine Rechte innerhalb der Vereinigung und sind nicht stimmberechtigt bei der Generalversammlung.
  - Art. 8. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.
- Art. 9. Abänderung der Statuten. Abänderungen der Statuten können nur durch eine außerordentliche Generalversammlung im Einklang mit den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck beschlossen werden.

# Art. 10. Auflösung der Vereinigung.

- 10.1. Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt im Einklang mit dem Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck.
- 10.2. Bei Auflösung der Gesellschaft ist das gesamte Eigentum und Vereinsvermögen der Gemeindeverwaltung von Kayl zur Verwahrung zu übergeben, mit der Bestimmung, dass dasselbe nur einer innerhalb von fünf Jahren zu gründenden Musikgesellschaft in der Ortschaft Kayl ausgehändigt werden darf. Sollte sich die Möglichkeit einer solchen Verwendung nicht ergeben, so verfällt das ganze Vermögen an das Sozialamt der Gemeinde Kayl.
- **Art. 11. Allgemeines.** Für alle Punkte welche nicht in diesen Statuten geregelt sind, gilt das abgeänderte Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Jedes unterzeichnete Mitglied erklärt ein Exemplar dieser Statuten erhalten zu haben und sich diesen Statuten zu unterwerfen.



Die Unterzeichneten erklären dass die HARMONIE STE CECILE KAYL, A.s.b.I., als Rechtsnachfolgerin der im Jahre 1888 gegründeten Musikgesellschaft HARMONIE STE CECILE zu betrachten ist, und dass die HARMONIE STE CECILE KAYL, A.s.b.I. alle Verpflichtungen und Rechte des vorbenannten Vereines übernimmt.

Unterschriften..

Référence de publication: 2007023351/7325/156.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11102. - Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

# Eurotos Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.977.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**EUROTOS EXPANSION SOPARFI S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007022329/7278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07840. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

# Eurotos Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.977.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**EUROTOS EXPANSION SOPARFI S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007022330/7278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07827. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

# Eurotos Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.977.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**EUROTOS EXPANSION SOPARFI S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007022331/7278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07829. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.



# Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Drill 2 S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 118.047.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Luxembourg.

There appeared:

GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M <sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

- I. That GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., prenamed, is the sole shareholder of Drill 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 118.047 (the «Company»), incorporated by public deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 19, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. That the capital is fixed at 15,000.- EUR (fifteen thousand euros), represented by 600 (six hundred) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up,
  - III. That the agenda is as follows:
- 1. Change of the corporate denomination of the Company and subsequent amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the change of the corporate denomination of the Company.
  - 2. Amendment of Article 13 of the articles of incorporation of the Company.
- 3. Acknowledgement of the resignation of Ulrika Werdelin, John Bowman and Alain Steichen as managers of the Company with immediate effect as of the date of the present deed and granting of discharge for the exercise of their mandates as managers of the Company.
- 4. Appointment of Paul Obey as manager of the Company with immediate effect as of the date of the present deed for an unlimited period of time.
- 5. Approval of the transfer of all the 600 (six hundred) shares of the Company to GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P.

After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate denomination of the Company from DRILL 2 S.à r.l. to AD-MIRAL INSTITUTIONAL S.à r.l. and to subsequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

« Art. 2. The denomination of the company is ADMIRAL INSTITUTIONAL S.à r.l.»

## Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to three thousand euros (3,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over three thousand euros (3,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.»

# Third resolution

The sole shareholder acknowledges the resignation of Ulrika Werdelin, John Bowman and Alain Steichen as managers of the Company with immediate effect as of the date of the present deed and grants discharge to them for the exercise of their mandates as managers of the Company.

## Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Paul Obey, born in Barnehurst, Kent (United Kingdom), on March 5th, 1966, professionally residing at GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133



Fleet Street, London EC4A 2BB as manager of the Company for an unlimited period of time with immediate effect as of the date of the present deed:

The Board of Managers of the Company is subsequently composed as follows:

- 1. Gerard Meijssen,
- 2. Rosa Villalobos, and
- 3. Paul Obey.

#### Fifth resolution

The sole shareholder approves the transfer of all the 600 (six hundred) shares of the Company to GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4165782, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS INFRASTRUCTURE ADVISORS 2006, L.L.C., here represented by M <sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, so that, as of the date of the present deed, GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P. holds all the 600 (six hundred) shares of the Company and shall be considered as the new sole shareholder of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said party signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Follows the french version:

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

A comparu:

GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3953218 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C. ici représenté par M <sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- I. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., susnommé, est le seul associé de DRILL 2 S.à r.I., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 118.047 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 19 juillet 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la société est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille euros) divisé en 600 (six cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.
  - III. L'ordre du jour est le suivant:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'Article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale.
  - 2. Changement de l'Article 13 des statuts de la Société.
- 3. Prendre acte de la démission de Ulrika Werdelin, John Bowman et Alain Steichen de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat à partir du présent acte et décharge pour l'exercice de leur fonction de gérants de la Société.
- 4. Nomination de Paul Obey comme gérant de la Société pour une durée illimitée, avec effet immédiat à partir du présent acte.
- 5. Approbation du transfert de l'ensemble des 600 (six cents) parts sociales de la Société à GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P.



Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

## Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier la dénomination sociale de la Société de DRILL 2 S.à r.l. à ADMIRAL INSTITUTIONAL S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. La dénomination de la société est ADMIRAL INSTITUTIONAL S.à r.l.»

## Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de trois mille euros (3.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.»

#### Troisième résolution

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Ulrika Werdelin, John Bowman et Alain Steichen comme gérants de la Société avec effet immédiat à partir du présent acte et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs fonctions de gérant de la Société.

#### Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de nommer Paul Obey, né à Barnehurst, Kent (Grande-Bretagne), le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB comme gérant de la Société pour une durée illimitée, avec effet immédiat à partir du présent acte.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé des personnes suivantes:

- 1. Gerard Meijssen,
- 2. Rosa Villalobos, et
- 3. Paul Obey.

## Cinquième résolution

L'associé unique de la Société approuve le transfert de l'ensemble des 600 (six cents) parts sociales de la Société à GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4165782 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS INFRASTRUCTURE ADVISORS, L.L.C. ici représenté par M <sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, de sorte que, à partir de la date du présent acte, GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P. détient l'ensemble des 600 (six cents) parts sociales de la Société et il y a lieu de considérer GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P. comme associé unique nouveau de la Société.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 août 2006, vol. 438, fol. 5, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 octobre 2006. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022489/242/154.

(070015792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



# Eurotos Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 70.977.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

EUROTOS EXPANSION SOPARFI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022332/7278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07832. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

## Access Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 64.740.

## **EXTRAIT**

- Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 1999 que la dénomination sociale de la société ACORN STORAGE S.A., associé unique de la Société, a été changée en ACCESS SELF-STORAGE S.A.;
- Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2000 que la dénomination sociale de la société ACCESS SELF-STORAGE S.A., associé unique de la Société, a été changée en ACCESS SELF-STORAGE HOLDINGS S.A.;

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 22 avril 2003 de la société ACCESS SELF-STORAGE HOL-DINGS S.A, associé unique de la Société, que son siège social a été transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-I717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007023744/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070012476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

#### Made 4 You S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Raach S.à r.l.).

Siège social: L-5551 Remich, 16, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.593.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société PALERIDER HOLDING S.A. avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.555, ici représentée par Monsieur Roland Ebsen, comptable, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, préalablement à l'acte objet des présentes, déclare que, suite à la cession de parts sociales ci-après relatée, elle est devenue seule et unique associée de la société à responsabilité limitée RAACH S.à r.l., ci-après «la société», avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.593, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 742 du 14 octobre 1998.



La comparante préqualifiée constate ce qui suit:

I. Suivant cession de parts sociales sous seing privé du 20 novembre 2006, Monsieur Carlo Raach, ouvrier, né à Grevenmacher, le 18 novembre 1965, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 37, Grand-rue, a cédé et transporté toutes les cinq cents (500) parts sociales qu'il détenait dans la société à la comparante, la société anonyme PALERIDER HOLDING S.A., prédécrite, au prix convenu entre parties.

Monsieur Carlo Raach, en sa qualité de gérant unique de la société, accepte la prédite cession de parts sociales au nom de la société, conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II. La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder ses cinq cents (500) parts sociales qu'elle détient dans la société RAACH S.à r.l. à Madame Marianne Klein-Zoratto, vendeuse, née à Luxembourg, le 21 décembre 1963, demeurant à D-54457 Wincheringen, 12, Petersberg (Allemagne), ici présente et ce acceptant, au prix convenu entre parties.

Ensuite, Monsieur Carlo Raach, agissant en sa qualité de gérant unique de la société RAACH S.à r.l. prédésignée, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Sur ce, Madame Marianne Klein-Zoratto, agissant en tant que seule associée de la société à responsabilité limitée RAACH S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société RAACH S.à r.l. en MADE 4 YOU S.à r.l. et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1** er . (**première phrase**). Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MADE 4 YOU S.à r.l.»

#### Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, à L-5551 Remich, 16, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi dans la commune de Remich.»

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société qui sera désormais l'exploitation d'une maison d'édition en tous genres ainsi que l'exploitation d'une agence de publicité, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 3. (première phrase). La société a pour objet l'exploitation d'une maison d'édition en tous genres ainsi que l'exploitation d'une agence de publicité.»

#### Quatrième résolution

L'associée unique décide d'exprimer le capital social désormais en euros et déclare que le capital de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) correspond à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

## Cinquième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans émission de nouvelles parts sociales mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales à la somme de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en vue d'arrondir le capital social moyennant virement de la somme de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) sur un compte de la société, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### Sixième résolution

L'associée unique décide de remplacer l'actuel gérant de la société, Monsieur Carlo Raach, prénommé, par un nouveau gérant.

Elle lui accorde pleine et entière décharge pour son mandat.

#### Septième résolution

Est nommé à la fonction de gérant Monsieur Adrien Klein, vendeur, né à Luxembourg, le 6 octobre 1957, demeurant à D-54457 Wincheringen, 12, Petersberg (Deutschland).

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.



Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ceuxci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Ebsen, C. Raach, M. Klein-Zoratto, A. Klein, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 96, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007023468/202/85.

(070016478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

## H.P.M. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.779.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

**Domiciliataire** 

Signature

Référence de publication: 2007021737/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# UCPH Investments & Co S.n.c., Société en nom collectif.

## Capital social: USD 2.234.403.503,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.248.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007024200/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03684. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

# Maser S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.700.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 23 janvier 2007, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social et le mandat de liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.



MASER S.A. HOLDING

Signature

Référence de publication: 2007021738/770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

#### Vanenbourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.934.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 23 janvier 2007, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social et le mandat de liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

VANENBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021739/770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022208/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09868. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

## CV 5 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 98.894.

La société B.M. PARTS S.A., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, ici représentée par son administrateurdélégué, Monsieur Paul Stéphane Allegrini, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société CV 5 INVEST S.A.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

B.M. PARTS S.A.

P. S. Allegrini

Référence de publication: 2007021744/1453/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

## Sofinpa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.172.

Messieurs John Seil, Pierre Lentz et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs le 9 janvier 2007. AUDIEX S.A. a également démissionné le 9 janvier 2007 de son mandat de C ommissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.



CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

Domiciliataire Signature

Référence de publication: 2007021747/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

## Textilpar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 44.367.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022199/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08979. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# O.N.S. G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.814.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 14 janvier 2003 entre:

- la société domiciliée:

O.N.S. G.m.b.H., siégeant à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, R.C. Luxembourg B 90.814,

- le domiciliataire:

Maître Laurent Niedner, demeurant à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue,

a été dénoncé avec effet au 5 janvier 2007 par le domiciliataire.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2007.

L. Niedener

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007021740/4061/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# Aeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.285.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**GH TRUST** 

Signature

Référence de publication: 2007022194/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09845. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



# Dumfries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 56.259.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST Signature

Référence de publication: 2007022196/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09827. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

#### Pronutri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 122.634.

## **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the first day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

KOROLUX, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109 993,

here represented by its manager Ms Séverine Michel, residing in Luxembourg.

Such appearing person, acting in her here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of PRONUTRI S.à r.l., (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.



- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

# C. Management

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of two members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one



another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

### D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

# E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.



This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

# F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by KOROLUX, S.à r.l., above-mentioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hunred euro (EUR 2,300.-).

# General Meeting of Partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Mr Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier jour de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### A comparu:

KOROLUX S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 993,

dûment représentée par sa gérante, Mademoiselle Séverine Michel, demeurant à Luxembourg.



Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

# A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PRONUTRI S.à r.l., (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B.** Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.



Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

#### C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.



**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

### D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

## E. Exercice social - Bilan - Répartitions

- **Art. 17.** L'exercice social commencera le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par KOROLUX S.à r.l., précitée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.



## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille trois cents (2.300,-) euros.

#### Assemblée Générale des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Séverine Michel, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- M. Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, vol. 156S, fol. 45, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007022316/211/395.

(060140606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

# Aeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.285.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**GH TRUST** 

Signature

Référence de publication: 2007022191/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09847. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

### MexSpa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.568.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie C de la société et ce, avec effet en date du 15 juin 2006.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021741/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.569.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie C de la société et ce, avec effet en date du 15 juin 2006.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021742/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

### Mediterranea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.451.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007022201/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09875. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# Edofin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.936.

Messieurs John Seil, Luc Hansen et Thierry Fleming ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs le 9 janvier 2007.

AUDIEX S.A. a également démissionné le 9 janvier 2007 de son mandat de Commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE** 

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007021745/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



# MTX S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.766.

Messieurs John Seil, Pierre Lentz et Reno Maurizio Tonelli ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs le 9 janvier 2007.

AUDIEX S.A. a également démissionné le 9 janvier 2007 de son mandat de Commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE** 

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007021746/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# "BE.MA.FIN S.A.", Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.395.

Messieurs John Seil et Reno Maurizio Tonelli ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de catégorie B le 9 janvier 2007.

AUDIEX S.A. a également démissionné le 9 janvier 2007 de son mandat de Commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE** 

**Domiciliataire** 

Signature

Référence de publication: 2007021748/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# Fincapa S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 52.153.

Messieurs John Seil, Armand Haas et Reno Maurizio Tonelli ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs le 9 janvier 2007.

AUDIEX S.A. a également démissionné le 9 janvier 2007 de son mandat de Commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE** 

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007021749/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# Solimex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 104.632.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Associés du 29 novembre 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1 er janvier 2002, à 12.500,- EUR, résultant d'une conversion de LUF 500.000,- en euro 12.394,68 EUR puis d'une augmention de euro 105,32 EUR, libérée par prélévement sur les réserves et sans création de parts nouvelles.



Bigonville, le 15 janvier 2007. Pour extrait conforme et sincère Signature

Référence de publication: 2007021750/740/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# Quantum Potes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 74.396.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021752/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08881. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

#### Zenessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.655.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007022184/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08533. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# PWR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.648.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 janvier 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo lantaffi, Administrateur démissionnaire.
- Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur démissionnaire.
- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signatures Le domiciliataire

Référence de publication: 2007021751/58/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.499.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007022233/211/10.

(070015645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# North REOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.564.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n <sup>o</sup> 45866 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007022230/211/11.

(070015648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

## Prokids, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.782.

Statuts coordonnés suivant acte du 5 janvier 2007, reçu par M <sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007022222/232/11.

(070015722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# Scanprop Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**GH TRUST** 

Signature

Référence de publication: 2007021761/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09029. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



# Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.329.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022181/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

#### Groupement de Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 47.884.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022177/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08244. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

# Scanprop Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**GH TRUST** 

Signature

Référence de publication: 2007021762/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09033. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

# Scanprop Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**GH TRUST** 

Signature

Référence de publication: 2007021763/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09037. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck